

LA MOBILITE DES DIASPORAS ET LES LOGIQUES DE RETOUR: NOUVELLES LECTURES ET NOUVELLES OPPORTUNITES A LA LUMIERE DU PARADIGME DE L'ECONOMIE DE LA CONNAISSANCE

Abdelkader DJEFLAT*

«Dans 25 ans, l'Afrique se sera vidée de ses cerveaux»¹. Une sombre perspective pour l'Afrique et notamment son développement social, scientifique et technologique. Le paradoxe est que pendant que les départs se chiffrent à 20 000 par année depuis 1990, l'Afrique fait appel chaque année à des spécialistes étrangers dont le nombre peut atteindre les 150 000, une dépense annuelle de 4 milliards d'USD². Cette fuite perpétuelle de main-d'œuvre qualifiée accentue l'écart entre l'Afrique et les autres continents en sciences et en technologie. De 0,5% qu'elle était au milieu des années 1980, la part africaine de la production scientifique mondiale est tombée à 0,3% au milieu des années 1990. Il y a plus de scientifiques et d'ingénieurs africains aux États-Unis qu'en Afrique³. La question de la diaspora est l'une des plus ambivalentes à l'heure actuelle et celle qui semble la plus controversée dans un certain nombre de pays comme l'Algérie.

Dans un autre groupe de pays qui sont tous en situation d'émergence, elle a été réglée. Ce sont des pays qui ont très tôt réalisé qu'elle constitue un formidable concentré de savoir, savoir-faire, capital et capital réseau de tout premier ordre. Encore faut-il que la question soit bien abordée du point de vue organisationnel, matériel, politique et psychosociologique. Si la question a été fouillée par les pays africains notamment sous le vocable de migrant et leur apport à l'économie nationale, c'est sous tout un autre jour qu'elle se présente à l'heure actuelle. Elle est à inscrire dans le tout nouveau contexte mondial de la révolution simultanée des TIC, de l'immatériel, du

* Enseignant-chercheur - Maghetch/Axe TEDD/Labo. Clerse/Université de Lille 1 (France), CREAD (Alger-Oran)

¹ Lalla Ben Barka, de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA)

² Organisation internationale pour les migrations (OIM)

³ Ainalem Tebeje, Association for Higher Education and Development (AHEAD)

redéploiement du capital international, et des nouveaux équilibres géostratégiques. Ce sont par conséquent des nouvelles lectures qui s'imposent pour bien comprendre cette question afin de dépasser les lectures sclérosées, les approches stériles, les visions matérielles et individualistes, et les susceptibilités inutiles. Nos premières réflexions nous ont porté à tenter de démystifier un certain nombre de choses, et poser les jalons de nouveaux concepts et d'une nouvelle approche (Djefflat 2008). Elle nous ont permis d'arriver aux conclusions, qu'il faut changer l'approche de stock par un nouveau paradigme des flux, qu'il faut lier la question à la problématique de la valorisation des compétences nationales d'une manière tout en lui reconnaissant ses spécificités et de proposer de nouvelles structures de mobilisation, et de nouveaux mécanismes d'incitation et enfin, que la diaspora a besoin également des compétences, du savoir de proximité de l'intelligence du terrain et de la proximité des compétences nationales sur place ou résidentes (CNR) et qu'elle ne pourrait entreprendre de projets réussis sans cet apport inestimable, consacrant ainsi le principe de la complémentarité. La question migratoire revêt une telle complexité qu'une discipline seule ne peut la traiter: l'économique se révèle très incompetent pour la régler seul car il l'a connaît peu «*il importe de mieux connaître l'émigration algérienne*» (Musette 2008); rectifier l'image généralement admise d'une Afrique exsangue par la fuite des capitaux et de mieux appréhender les flux inverses⁴. Ce sont, à notre sens, les analyses sociologiques, psychologiques et politiques qui prennent la primauté. Depuis 2009, un nouveau souffle : l'équipe d'Algérie se qualifie au Mondial 2010 contre toutes attentes face à des grandes équipes. Sa composition en majorité des footballeurs de la diaspora ou évoluant dans des clubs étrangers consacre le retour fracassant de la migration. Elle interpelle plus d'un à devoir compter sur les compétences et les talents à l'étranger et constitue une opportunité sans précédent pour la refondation de cette question en Algérie si elle est bien saisie par les décideurs. Quelle symbolique tirer de cela et quelles leçons apprendre? L'Algérie pourra-t-elle tirer les leçons nécessaires pour négocier un véritable tournant un véritable

⁴ Jean Michel Severino, Directeur général du Groupe de l'Agence française de Développement, à Paris le 28 janvier 2008, le séminaire tenu sous le thème : «Transferts de fonds des migrants vers l'Afrique: de l'étude à l'action». Ministère français de l'économie, des finances et de l'emploi

pacte migratoire? La présente contribution s'inscrit dans la continuité de la réflexion que nous avons pu mener depuis 2007 sur la question (Séminaires Diaspora 2007, 2008 et 2009 à Alger) mais également des réflexions menées à l'occasion de dossiers majeurs à destination des décideurs publics et auxquels nous avons été associées (MIPI 2007, CNES 2009, ISESCO/Banque Mondiale 2009). C'est également le résultat d'une expérience personnelle capitalisée de participation active à un certain nombre de projets nationaux, qui nous permet de jauger les possibilités et les difficultés et d'entrevoir des moyens ou des pistes susceptibles d'y remédier. Elle tentera de répondre à un certain nombre de questions: Comment établir des liens de confiance entre compétences nationales résidentes et compétences nationales à l'étranger débarrassés de toutes suspicions ou incompréhensions? Quel nouveau pacte établir pour le développement et l'insertion réussie dans l'économie de la connaissance? Comment utiliser les diasporas comme effet de levier à la fois en interne, mais également à l'extérieur dans les grands projets des pays du Maghreb: Euro-méd., Zone de libre échange, Union pour la Méditerranée?

Elle s'articule autour de quatre volets: le premier rappellera quelques unes des nouvelles tendances migratoires en Algérie et au Maghreb et caractérisera les politiques publiques qui ont été mises en place. La seconde partie examinera, la délicate question des tabous et des lourdeurs qui caractérisent ce champ et qui influent d'une manière significative sur l'évolution de cette question et les voies et solution à adopter pour résoudre les problèmes posés. La troisième partie abordera la question des nouveaux paradigmes de l'économie de la connaissance et quels apports, il peut avoir en termes de relecture et des nouvelles analyses qu'il peut avoir. Enfin une dernière partie examinera quelques pistes dans le sens d'une mobilisation effective des compétences nationales à l'étranger mais également quelles réflexions, il y a lieu d'approfondir pour de futurs travaux.

FLUX MIGRATOIRES ET POLITIQUES PUBLIQUES EN ALGERIE ET AU MAGHREB

Si le phénomène migratoire a toujours caractérisé la vie de l'Algérie et des pays du Maghreb, et ce depuis le début du 20^{ème}

siècle, la migration des compétences n'a commencé à mobiliser l'attention des décideurs et chercheurs que bien tardivement, à partir du moment où elle a commencé à prendre des proportions importantes. Cet intérêt se traduit d'abord par des chiffres qui sont aussi impressionnants qu'imprécis et approximatifs et dont les sources sont parfois incertaines: souvent ressortis dans les débats publics et rapportés par les médias: on parle ainsi de: 80 000 diplômés de l'enseignement supérieur sont parties depuis 1979, entre 40 000 et 60 000 en Amérique du Nord (2/3 Canada/1/3 USA) dont 63% ayant un diplôme universitaire. On cite également plus de 100 000 entrepreneurs recensés en Europe⁵ et 3 000 informaticiens partis entre 1992 et 1996. Par ailleurs, les données récentes signalent que 1 655 863 sont immatriculés au niveau des ambassades algériennes. La plus grande communauté vit en France, elle représente 1 335 109 personnes. Elle est suivie par le reste de l'Europe où vivent 179 924 et l'Amérique avec 69 200 Algériens⁶. Sur 10 000 médecins étrangers dans l'Hexagone, 7 000 sont des Algériens - 42% des effectifs de la communauté installée sont des femmes. À partir de 1991, les investissements algériens dépassent les 15 millions d'Euro par an. Les moudjahidine ont importé de ce pays 38 946 véhicules dans les années 90 pour environ 500 millions de dollars (Ben Hamouda 2005). Ces chiffres qui interpellent l'imagination, et dont la véracité reste encore à établir, soulève néanmoins deux questions : la première c'est que le phénomène a pris des proportions alarmantes et la deuxième question, c'est qu'il reste un phénomène peu maîtrisé aussi bien par les autorités publiques que par les chercheurs dont les chiffres sont parfois en contradiction les uns par rapport aux autres.

L'abandon par l'Etat de la question migratoire

C'est un fait notoirement connu que la question des migrations n'a jamais été au sommet des préoccupations des autorités publiques et ce bien avant la situation actuelle de l'exode des compétences. Cette situation semble avoir été également celle des autres pays maghrébins

⁵ Le réseau d'entreprises Algériennes dispose de 43 Milliards déposées dans les banques françaises.

⁶ M. Ould-Abbès lors des premières assises nationales de la politique sociale de l'État consacrée à la communauté algérienne à l'étranger, tenues hier à Birkhadem, à Alger. Jeudi 15 Avril 2010.

mais à des degrés divers. Plusieurs explications sont généralement fournies:

- *L'ambiguïté du discours* entre mobilisation et la vindicte. Par exemple il n'y a aucun espace rassemblant des éléments évocateurs de l'évolution de notre émigration, des réalités d'hier et d'aujourd'hui, de ses luttes, de ses aspirations etc. (Musette 2008); rectifier l'image généralement admise d'une Afrique exsangue par la fuite des capitaux et de mieux appréhender les flux inverses⁷. Si la migration coûte cher aux finances des économies maghrébines, et en particulier à l'Algérie et au Maroc, on ne peut que s'étonner du manque de réaction de la part des autorités pendant de longues années. Le nombre d'étudiants, pourtant boursiers des Etats et parfois contractualisés, qui ne reviennent pas est effarant sans que des mesures concrètes aient été prises à l'exception de quelques gesticulations ici et là à travers le temps. Les hypothèses avancées, bien que variant d'un pays à l'autre, sont que les autorités au mieux sont plus préoccupées par d'autres tâches du développement et considèrent ce phénomène comme marginal et secondaire, au pire, qu'ils voient cela d'un œil favorable du fait de la diminution de la pression sur le marché du travail et du niveau du chômage.
- *L'instabilité institutionnelle* : l'absence de politique et stratégie sérieuse au niveau des instances de l'Etat a donné lieu à des actions ponctuelles ne s'inscrivant parfois dans aucune logique. Ainsi l'instance centrale en charge du dossier a connu de nombreuses dénominations, restructurations, et appellations : secrétariat d'Etat, appendice de Ministère existant, commission, groupe ad hoc etc. La plus étonnante des affectations étant celle d'adjoindre l'émigration au Ministère de la Solidarité, orientant ainsi d'une manière délibérément la question migratoires vers des questions du troisième âge : pensions, retraites, handicaps et rapatriement de corps lors des décédés. La question migratoire n'a pas été rattachée au Ministère de l'enseignement supérieur et

⁷ Jean Michel Severino, Directeur général du Groupe de l'Agence française de Développement, à Paris le 28 janvier 2008, le séminaire tenu sous le thème : «Transferts de fonds des migrants vers l'Afrique: de l'étude à l'action». Ministère français de l'économie, des finances et de l'emploi

de la recherche, ni à celui de l'industrie ni par exemple à celui du commerce, montrant ainsi l'absence de liens que font les autorités avec la sphère économique.

- *L'attitude de léthargie* constaté au niveau des politiques publiques jusqu'à une date récente. En 2007, lors du séminaire annuel⁸ sur les compétences nationales à l'étranger (CNE), une analyse de la situation de l'exode des compétences en Algérie a permis de faire un certain nombre de constats :
 - (a) Aucune nouvelle rencontre d'envergure initiée nationalement
 - (b) Pas de nouvelle institution qui prenne en charge ce problème ni de projet
 - (c) Les initiatives essentiellement venant de l'étranger: REAGE (France) RAUC (Canada), ACA (GB), les Algériens en Suisse ... mais à impact incertain
 - (d) Absence des CNE des grands dossiers: Les nouvelles orientations de la recherche, les différents accords de partenariats, le flux des investissements de l'étranger, l'application du LMD dans les universités, la mise en place des écoles doctorales ...
 - (e) La stratégie industrielle souffre toujours de l'absence d'un volet puissant mobilisation massive des CNE et enfin,
 - (f) Les chancelleries restent évasives sur le sujet, à l'exception de certaines qui ont bien appréhendé le sujet et on développé un analyse profonde mais également pragmatique de la question.

- *La perception des autorités de la question migratoire*: comme il a été souligné par ailleurs, souvent la question migratoire est perçue comme le problème du pays d'accueil. La question la plus typique est celle des banlieues où les gouvernements Maghrébins, algériens en tête, considèrent que la question relève exclusivement des autorités Françaises. Cependant, cette attitude «attentiste» ou peu active est parfois le résultat de facteurs exogènes. Ainsi, l'ambiguïté entretenue dans les pays d'accueil, parfois peut y contribuer comme en France par exemple, On se trouve ainsi dans des situations surréalistes où des responsables d'un certain nombre de pays européens demandaient explicitement au Roi du Maroc d'intervenir pour prendre position

⁸ Séminaire National sur les Diasporas intitulé «Contribution des Compétences Algériennes à l'Etranger à la Nouvelle Stratégie Industrielle et à l'Economie de la Connaissance» Maghtech, A2t2, ISGP, Alger 8 Avril 2007.

dans des événements, certes liés aux émigrés d'origine marocaine, mais qui relèvent des politiques intérieures du pays d'installation. De même, les maires de certaines villes en France n'hésitent pas à demander l'intervention des Consuls du Maroc pour apaiser les tensions dans certains quartiers à forte densité d'émigrés marocains ou de français d'origine marocaine. Cette attitude a néanmoins varié dans le temps et dans l'espace. Ainsi comparativement aux autres pays du Maghreb, le Maroc semble avoir eu une politique plus lisible et plus constante en matière d'émigration. Cela résulte peut-être du fait le Maroc *considère la migration comme un moyen, parmi d'autres, de promouvoir l'économie nationale*. Cette position est différente de celle des autres pays du Maghreb (Bouoiyour 2006).

- *L'ambiguïté des rapports entre pays d'origine et pays d'accueil sur la question*: Si l'on scrute de près les politiques migratoires européennes de manière générale, et françaises en particulier, on peut affirmer sans exagérer qu'elles sont le reflet d'un désappointement très criant. Le foisonnement de lois et instruments institutionnels illustre bien ce désarroi; Depuis l'accord franco-allemand de Sarrebruck en 1984 étendu au Benelux en 1985 (connu sous le nom des accords de Schengen) puis à d'autres pays européens en 1995 et 2000, en passant par les accords de Dublin en 1990 (politique commune d'asile politique), ou encore le traité de Maastricht et enfin le traité d'Amsterdam, la politique migratoire européenne manque de clarté (Bouoiyour 2006). Et pourtant l'Europe est soumise à de redoutables impératifs et échéances pour à la fois le devenir de son économie et surtout sa capacité compétitive et sa place dans le monde que des questions sociales. C'est un fait notoirement connu que du côté européen, les perspectives démographiques se caractérisent par le vieillissement de la population dû à la baisse du taux de natalité et à l'augmentation de l'espérance de vie. Ainsi et selon M. Makonnen⁹, la tranche d'âge de 15/65 ans de la population d'Europe occidentale devrait en principe décroître de 259,4 millions en 2000 à 237,3 millions en 2025 et 162,8 millions en 2050, soit une diminution de 37,2%. L'Europe des quinze aura besoin de 550 000 travailleurs et

⁹ Représentant de l'Organisation Internationale pour les Migrations, cité par le sénateur J-G Branger (2004) ? cité par Bouoiyour

professionnels étrangers par an jusqu'en 2010, ensuite 1,6 millions entre 2010 et 2050, ce qui représente 16,8% du total de la population de l'Union européenne. Les scénarios en termes de besoins fixent le nombre d'immigrés nécessaires entre 47 millions d'immigrants pour l'Europe des quinze entre 2000 et 2050, à 674 millions. L'Europe des 27 ne semble guère apporter d'améliorations, les nouveaux pays intégrés ayant depuis déjà longtemps connu leur transition démographique. Par ailleurs, la question migratoire constitue toujours la pierre d'achoppement entre les gouvernements des pays des deux rives de la Méditerranée et en particulier des pays du Maghreb, pays les plus pourvoyeurs, et des pays Francophones comme la France et la Belgique.

- *L'hégémonie de la vision économique dans les analyses* : Comme résultat aux considérations précédents, les migrations ont été perçues essentiellement sous l'angle économique. En effet, les analyses prédominantes ont considéré les migrations sous l'angle du transfert des fonds et des projets économiques qu'ils sont susceptibles d'initier, vus à partir d'une perspective Sud et sous l'angle de contributions aux pays d'accueils à partir d'une perspective Nord. En effet, de nombreux travaux montrent que les transferts de fonds des migrants prennent une importance croissante dans les économies des pays à forte migration. Cependant, malgré leur poids, ces flux financiers générés en direction des pays africains demeurent mal connus. De nombreuses zones d'ombres quant à la structure du marché ou à l'utilisation de ces ressources subsistent. Le rapport présenté¹⁰ fait ressortir l'importance sociale, économique et financière des transferts de migrants dans les pays récipiendaires. Leur volume représente entre 9% et 24% du PIB des pays étudiés, soit entre 80% et 75% de l'aide publique au développement dont ils sont bénéficiaires. Au Maroc, l'impact en termes de transfert de fonds semble important: Le Maroc a essayé d'organiser les flux migratoires pour en tirer profit au maximum. Si on s'en tient aux montants, des transferts de fonds à destination de ce pays (4e rang en 2003 au niveau mondial et 2^{ème} rang si on pondère par le nombre d'habitant d'après la Banque Mondiale), on peut dire

¹⁰ L'étude financée par la France et conduite par la Banque africaine de développement à la demande du Comité Interministériel de la coopération internationale et du développement de la France. Elle a porté sur quatre pays cibles, le Maroc, le Sénégal, le Mali, et les Comores.

que le Maroc a réussi dans cette entreprise (Bouoiyour 2006). Cependant, les investissements des RME se concentrent plus dans des secteurs traditionnels et peu risqués. En 2003, les sommes envoyées ont dépassé 34 milliards de dirhams. Avec ces sommes, le Maroc est classé en 4^e position par la Banque mondiale. L'Inde est classé au 1^{er} rang dans ce même classement, avec 10 milliards de \$, suivi du Mexique (9,9 milliards), et des Philippines (6,4 milliards \$). Si on divise ces sommes par le nombre d'habitants, il est évident que le Maroc se classerait parmi les premiers pays au Monde au niveau des transferts des travailleurs émigrés (2^e après le Liban). En 2004, ces transferts ont atteint 37,154 Milliards de DH, en hausse de 7,4% par rapport à 2003 quelques résultats timides et qui, au demeurant, sont très en deçà des objectifs recherchés.

En Algérie, de 70% des touristes en Algérie sont issus de la communauté nationale vivant à l'étranger, Ce qui démontre l'importance de cette frange dans le développement du secteur. D'une manière beaucoup plus poussée, les principaux arguments justifiant l'analyse économique sont liés à différents types d'externalités qu'induit la migration du capital humain et qui sont imposés à la population restante. En effet, Bhagwati et Hamada (1974, 1982) montrent que l'émigration des plus qualifiés de la force de travail génère une *externalité fiscale* associée à une distorsion du système fiscal optimal et cela à deux niveaux. D'une part, sachant que les agents les plus qualifiés sont les mieux rémunérés, le gouvernement perd en termes de revenu fiscal suite à la fuite de ces agents, ce qui affecte la taille potentielle de la redistribution des revenus. De même, l'investissement en termes d'éducation et de formation présente un large coût pour les pays en voie de développement qui ne peuvent recevoir les bénéfices en retour dès lors que la migration des qualifiés se matérialise. (Bouoiyour 2006) D'autre part, d'après la théorie de la croissance endogène, la migration des compétences impose une externalité dont la source réside dans la réduction du stock de capital humain local disponible pour les générations présentes et futures. Cela implique alors un effet négatif sur le revenu des travailleurs non émigrés ou sur le taux de la croissance du pays de départ. D'autres analyses plus récentes, toujours dans l'optique économique tentent de prendre

en compte simultanément les intérêts des uns et des autres. C'est ainsi qu'après avoir rompu avec une approche délibérément axée sur les flux migratoires, le concept du co-développement est conçu aujourd'hui comme «le moyen privilégié de sortir de la contradiction qui existe entre le recours à une immigration de main-d'œuvre, dont le niveau de recrutement semble devoir augmenter, et les nécessité du développement des pays d'origine».

La marginalité par rapport aux programmes extérieurs: Malgré l'importance des flux migratoires, peu d'aide semble être sollicitée de l'extérieur pour juguler ces flux de migrations réelles ou latentes. C'est ainsi par exemple que l'enquête d'Eurostat (2000) a tenté d'estimer le potentiel migratoire dans des régions marocaines à forte migration: 29% des hommes déclarent avoir l'intention d'émigrer, même si 3% seulement ont déclaré avoir pris des démarches effectives dans ce sens. Le programme TOKTEN (Transfert of Knowledge Though Expatriate Nationals), ou transfert de connaissances par l'intermédiaire des nationaux expatriés du PNUD (Programme des Nations Unis pour le Développement) a trouvé peu d'échos auprès des autorités des pays à fortes migrations des compétences. Ce programme a pour vocation d'identifier le potentiel scientifique des pays concernés à l'étranger et de les mettre à contribution. Il s'agit de transférer la technologie étrangère par le biais des scientifiques expatriés en diffusant la production scientifique nationale à l'étranger, en participant de manière active à la recherche scientifique nationale et en multipliant les activités d'expertise au profit du pays en question. Ce pays a trouvé un certain intérêt au Maroc et en Egypte mais peu d'intérêt en Algérie et en Tunisie. Le bilan global de ce programme à travers le monde (une cinquantaine de pays) semble avoir donné des résultats encourageants. Cela ne semble pas être le cas des pays Maghrébins. Dans le cas marocain par exemple, à part quelques réunions, le programme est «passé à la trappe». Le manque de ténacité et de moyens humains, la récupération politique ont fait que ce programme est passé aux oubliettes (Bouoiyour 2006). L'expérience des réseaux marocains ainsi que d'autres réseaux africains ou sud-américains montrent que le manque d'engagement de la part des autorités publiques rend difficile l'établissement d'une base enracinée dans le pays d'origine.

Les tabous et les lourdeurs

La question des migrations a de toujours évoqué des rapports relativement complexes et assez spécifique entre le migrant et le pays d'origine. De nombreux travaux se sont intéressés à cette complexité souvent à partir de fondements sociologiques et parfois politiques.

Les nombreux adages, appellations et surnoms utilisés dans les pays d'origine mais également dans les pays d'accueil qui peuvent aller de "zimigrés", jusqu'aux fameux beurs utilisé en France. Ce sont d'ailleurs ces appellations et certaines attitudes qui renforcent chez les populations émigrées, surtout des anciennes générations, ce sentiment de n'appartenir ni «ici ni la bas» et d'être en fin de compte étranger partout. Il n'est pas notre intention d'aller en profondeur dans ces analyses. Il est cependant utile de voir comment cet environnement assez particulier a été à la source de développement de tabous et d'attitudes qui vont avoir un poids non négligeable dans la politique algérienne vis-à-vis de ses compétences à l'étranger. Cette situation qu'on a retrouvée dans le cas Indien revêt une dimension particulière en Algérie.

Les péripéties de l'histoire algérienne sont également à mettre en exergue. Les vagues d'immigration ont été étudiées à maintes reprises. Celle qui nous intéresse particulièrement est celle des années quatre vingt dix : en effet, si les vagues de migrations précédentes ont été mues essentiellement par des motivations économiques, celle-ci a eu pour la première fois peut-être des motifs qui sortent de ce champs mais s'inscrivent dans le champ du sécuritaire et du politique. Les événements de 1988, mais plus encore ceux des années quatre vingt dix ou bien ceux qu'on appelle officiellement «la tragédie nationale» ou la décennie noire, vont provoquer une vague d'émigrations sans précédent dans l'histoire du pays et notamment celle des cadres qualifiés et des entrepreneurs. «Les Algériens sont devenus, à partir de 1994, la population étrangère la plus nombreuse à avoir franchi les frontières françaises. L'évolution des flux d'Algériens vers les autres pays européens et de l'Amérique du Nord a également progressé, en particulier vers le Québec, les États-Unis, l'Espagne, la Belgique, les Pays-Bas et le Royaume-Uni» (Ben Hamouda 2005). Si le monde académique semble avoir le plus participé à cet exode massif, tous les secteurs ont en souffert: l'administration publique, la santé, les

entreprises publiques mais également privée, l'armée et la police et enfin le monde des arts, de la culture et des médias et celui du sport. Du fait de la facilité relative à s'insérer dans le marché du travail international, ce sont les secteurs de l'informatique, de la médecine et de l'enseignement qui ont connu les plus grands flux. Ce mouvement a été diversement apprécié, mais ce qui est certain, c'est qu'il a été à l'origine d'attitudes assez compréhensibles dans une certaine mesure mais également parfois assez confuses. Des analyses sociologiques et psychologiques plus poussées sont nécessaires pour démêler cette situation inextricable. Ce qui peut se constater d'une manière empirique ce sont les éléments suivants qui relèvent plus du vécu que d'une analyse très approfondie et théorique de la chose. On les retrouve de part et d'autre: depuis les années 90 l'émigration a changé de caractéristiques, de configuration et de trajectoires. Elle est devenue plus hétérogène, plus individuelle et moins une émigration de masse, et enfin plus professionnelle. Il est de moins en moins évident de lui appliquer un schéma unique et de concevoir une politique commune ou des recettes communes pour l'impliquer dans le développement de son pays d'origine (Djefflat 2005).

Le clivage entre compétences nationales et compétence à l'étranger

Celui-ci est provoqué par le sentiment au niveau national d'avoir été laissé, d'avoir été abandonné à son sort, d'avoir quitté le « bateau au moment » du naufrage. Ce sentiment va de la gêne à peine voilée jusqu'à l'expression ouverte de mécontentement. Les restés sur place, la majorité s'octroient ainsi toutes les vertus depuis l'acte de bravoure, de courage, et de résistance jusqu'à l'expression d'un nationalisme, ce qui a pour conséquence de montrer l'absence ou le faible niveau d'engagement national, le faible lien avec le pays, la priorité de l'intérêt individuel sur l'intérêt général, et en poussant le raisonnement plus loin « la trahison ». Cela aura pour conséquence de nourrir le clivage « nous » et « eux » ou bien celui du rejet de l'autre, que des groupes, dont les intentions ne sont pas toujours des plus louables vont cultiver et exacerber comme l'image de la société à deux vitesses (Guerid 1999). La constitution de cette masse de compétences à deux niveaux ou bien à deux vitesses finira par rendre le problème éminemment politique: les intérêts sont entrés en conflit avec les intérêts des autres, finissant par briser ce qui est traditionnellement

connu sous le vocable générique de la classe des intellectuels. En Algérie, la cassure entre les universitaires restés au pays et ceux qui prévaient ont émigré contrairement aux situations dans les pays comme l'Inde ou la Chine où les compétences sont partagées entre le pays d'origine et le pays d'accueil. (Kadri 2007)

Du point de vu des concernés, la situation est assez complexe également. Souvent contraints par les évènements à prendre le chemin de l'exil, ils sont sous l'emprise d'une double frustration : celle de laisser derrière un bout de carrière souvent conséquent, parfois aussi un confort matériel propre à la classe moyenne d'appartenance ; et celle de devoir entrer par la petite porte¹¹ dans une nouvelle carrière, souvent non choisie et qui exige parfois de nombreux compromis. Ils ont l'impression d'avoir été laissés tomber par l'Etat au moment où celui-ci était en devoir de les défendre, de les soutenir, en somme une rupture du «contrat social» selon l'acception de J.J. Rousseau. Cette frustration est à mettre, néanmoins en rapport avec quelques satisfactions: la réussite dans la réinsertion professionnelle et sociale relativement rapidement, le sentiment d'avoir mis en compétition ses compétences sur le marché du travail international et avoir trouvé sa place, la reconnaissance au niveau international des propres compétences et qualifications, sans mentionner le confort matériel et mental qui en résulte, même si aucune situation n'est totalement dénuée de stress.

Incompétence présumée des CNR

C'est surtout une attitude qui s'est développée les années quatre vingt dix et qui relève également d'à priori et de faits non avérés. Elle n'est pas toujours le résultat d'études précises mais de croyances. Elle résulte du simple postulat que les compétences à l'étranger sont celles qui ont pu valoriser leurs compétences et savoir-faire au niveau du marché international et par conséquent ceux qui sont forcément les plus compétents. Par implication, ceux qui sont restés sont forcément les moins compétents, ceux qui ont des difficultés à franchir la

¹¹ Certains ont du accepter des postes inférieurs aux leurs laissés derrière, bien qu'ils aient toujours gagné au plan matériel du fait du décalage du niveau de vie et niveau des salaires.

barrière d'entrée du marché mondialisé des compétences. Cette attitude a été exacerbée par les difficultés qu'a connu le système de l'enseignement supérieur en Algérie, résultat de la massification et de la politique poursuivie et la chute de niveau effective et constatée les années quatre vingt et quatre vingt dix et maintes fois analysée. Mais d'une manière générale, beaucoup croient au système de la «centrifugeuse» qui fonctionne en sens inverse. Au lieu de rejeter les mauvaises scories dans la périphérie et garder les produits nobles au centre, elle rejeterait les bons éléments à la périphérie et garderait les scories, c'est-à-dire les mauvais éléments au centre. Cette attitude non fondée objectivement sur des analyses sérieuses contribue d'une manière significative à entretenir le clivage entre CNR et CNE. Il est clair que beaucoup de compétences nationales résidentes ne sont pas partis à l'étranger pour une variété de raisons, sociales économiques ou politiques et non pas du fait d'une quelconque incompétence. De même qu'il est clair que des nationaux qui ont trouvé une niche et ont été recrutés ne l'ont pas forcément été eu égard à leurs compétences mais également pour une variété de raisons relevant à la fois du social que du politique. Il faut savoir par ailleurs, qu'un important phénomène de glissement a caractérisé cette population : des enseignants d'université comme prof de collègues ou lycées, des médecins dans le rang d'infirmier, des ingénieurs comme vendeurs dans de grandes surfaces et des techniciens comme contrôleurs de tickets dans des métros. Une longue liste peut être établie et c'est un domaine qui mérite d'être investi par des travaux de recherche futurs. Enfin, il faut ajouter également ceux qui n'ont pas réussi à s'insérer dans le marché du travail, bien que dotés de qualifications et compétences avérées. Les données de l'INSEE indiquent que 30,08% des actifs algériens sont demandeurs d'emploi. Ils sont parmi ceux qui mettent le plus de temps pour trouver un emploi. (420 jours en moyenne contre 300 jours pour les Français). "C'est la population qui subit le plus de discrimination" (Ben Hamouda, 2005).

La recherche de rente ou rent-seeking

La question de la rente dans les pays de développement a été investie par les chercheurs et notamment les économistes depuis plus d'une vingtaine d'années depuis les apports fondamentaux d'Anne Krueger (1974). Elle a été examinée en Algérie par un nombre non négligeable de travaux depuis les années quatre vingt (Henni 1995, Djeflat 1999) à partir de l'analyse de la rente pétrolière. La bureaucratie que le système a enfantée a généralisée la situation de rente en plus de ce qui est communément appelé le «syndrome hollandais». Quasiment tous les secteurs et toutes les catégories socioprofessionnelles ont été touchés par cette attitude de recherche de rente ou rent-seeking. Le résultat, c'est la dévalorisation du travail et de l'effort au profit du gain facile, du moindre effort et de la médiocrité d'une manière générale. C'est ainsi que dans le domaine de l'enseignement, une estimation faite à l'ISGP (Institut Supérieur de Gestion et de Planification) fait état de seulement 600 enseignants et consultant dans le domaine du Management et des matières annexes (Marketing, logistique, finances etc.). C'est une quantité nettement insuffisante pour les besoins du pays où justement, il y a crise de mauvaise gestion et de bonne gouvernance d'une manière générale alors que le pays dispose d'une capacité énorme en matière de management à l'étranger peu ou pas sollicitée par les pouvoirs publics et les opérateurs. Ce système de rente a également pénétré et gangréné l'université où le rent-seeking fait que l'éthique universitaire est passée au second plan. Des pratiques de monnayage de diplômes de notes se sont largement diffusées (Djeflat 2008). On se trouve ainsi en plein univers de la corruption qui a fini par balayer toute éthique universitaire et probité et les expertises autoproclamées et les titres auto-administrés sont devenus la règle plutôt que l'exception¹². Un certain nombre de CNR profitent de cette situation de rente. C'est également cette catégorie qui est la plus virulente et la plus allergiques à l'appel aux CNE et tentera par tous les moyens inclus les moyens politiques et syndicaux pour annihiler tout projet dans ce sens. Des

¹² Il faut noter que ce phénomène a déjà largement répandu depuis les années soixante dix quand le titre de «Docteur» était octroyé à toute personne indépendamment de son niveau ou de son secteur d'activités

goulots d'étranglements voire des forces d'inerties puissantes à l'encontre de tout projet des CNE se sont développées : des offres de services aussi bien d'enseignement, d'encadrement de thèses et de travaux de recherche que de travaux de consultations par des fins experts reconnus ont été déclinés au mieux tolérés et au pire vivement opposés. Les rentiers ne sauraient soutenir le poids de la comparaison et de la qualité et de la transparence.

Cette analyse partielle de la situation a surtout essayé d'examiner certains des éléments qui contribuent à expliquer les fondements de la crise de confiance actuelle qui caractérise les rapports entre compétences nationales résidentes et compétences nationales à l'étranger. Une analyse beaucoup plus approfondie sur des bases socio-psychologiques plus établies s'impose. Elle permet néanmoins de comprendre beaucoup des hésitations au niveau de la sphère politique et aussi le peu d'avancement de ce dossier au plan institutionnel. Cette crise de confiance est d'autant plus incompréhensible qu'elle est fondée plus sur des incompréhensions. Les translations dangereuses et faciles qu'on fait des anciens schémas vers les CNE rimant avec enrichissement, fuite, source de devises, change parallèle, inadaptation... posent un sérieux problème politique, qu'il s'agit de résoudre.

LES NOUVEAUX PARADIGMES DANS LE CADRE DE L'ECONOMIE ET LA SOCIETE DE LA CONNAISSANCE

Il est de moins en moins évident d'appliquer un schéma unique et de concevoir une politique commune ou des recettes communes pour impliquer les CNE dans le développement de leur pays d'origine. Un examen rapide permet de voir qu'il y a nécessité de lui appliquer plusieurs typologies selon le degré d'intérêt à contribuer au développement du pays d'origine, selon la nature de l'expertise qu'elle détient où des moyens matériels dont elle dispose, selon la situation familiale et personnelle des uns et des autres et enfin selon les raisons initiales de départ. Ces peuvent ici aussi varier selon un large éventail: raisons politiques, raisons matérielles, raisons économiques et parfois un mélange de toutes ces raisons (Djefflat 2005). C'est pourquoi la question du retour des expatriés est une question qui nécessite un examen minutieux et une étude approfondie.

Le nouveau paradigme de l'économie du savoir

Le nouveau paradigme va apporter un certain nombre de remises en cause des croyances et des schémas préexistants mais également ouvrir de nouvelles voies et présenter de nouvelles opportunités. Si les théories de la croissance endogène ont depuis longtemps consacré le capital humain et la R&D comme des facteurs importants de la croissance du fait des externalités positives qu'elles sont capables de générer, la connaissance apparaît comme un facteur capable de démultiplier la création de richesse et des rendements d'échelle croissants, du fait de trois caractéristiques majeures qu'il s'agit de souligner et qui en font un bien économique de type particulier aussi bien dans son usage que dans sa production¹³. Elle est un *bien non rival, cumulatif et est à l'origine d'externalités positives* du fait de son caractère de bien public. Mais elle est appropriée d'une manière privée et circule dans des logiques de marché. Enfin, deux types existent: les *connaissances tacites* et les *connaissances codifiées*. Cette distinction résulte du fait qu'une partie de la connaissance peut être transcrite dans des supports et peut être facilement transmissible (connaissance codifiée) alors qu'une partie des connaissances demeure non codifiée (connaissance tacite). Cette dernière est difficilement transférable. Les artisans et les agriculteurs mobilisent par exemple une masse de connaissances tacites relativement importante et ont peu de connaissances codifiées¹⁴. La «délocalisation» d'une partie des activités via la diaspora permet aux pays du Sud d'accéder plus facilement à des technologies de pointe et à un savoir-faire, originaire du Sud et accumulé au Nord. Cette diffusion de la connaissance et cet ensemencement scientifique vont à l'encontre de la polarisation qui caractérise l'évolution actuelle de l'économie au niveau mondial. (Bouoiyour 2006)

Les anciennes visions des migrations ont mis l'accent sur l'aspect négatif des migrations et notamment sur les migrations des compétences qui se traduisent, en général par une réduction du stock de capital humain dans le pays d'origine et par conséquent de la

13 Commissariat Général du Plan: «La France dans l'économie du savoir» 2002 op. cit.

14 Il faut noter que les brevets permettent de protéger mais aussi d'accéder à la connaissance valorisable sur le marché, mais le système des brevets n'est qu'un moyen parmi tant d'autres de protection de cette connaissance.

croissance, selon les théories de la croissance endogène. Ces anciennes visions semblent se transformer dans le corpus théorique de l'analyse des migrations (Bouoiyour 2006). Les visions positives semblent d'abord se focaliser sur la dimension flux de transfert d'argent dont les effets sur les pays d'origine ne sont pas négligeables: pour un nombre de pays notamment les plus pauvres, ces flux peuvent constituer des apports appréciables à l'économie du pays et un complément substantiel aux programmes de l'Etat. Les flux des migrants Maliens en France, par exemple sont de véritables «rallonges budgétaires» pour la construction d'infrastructures (routes notamment) mais également canaux d'irrigation, puits, écoles et lycées et infrastructures sanitaires. Plus particulièrement, une nouvelle littérature, certes embryonnaire, a vu le jour avec les contributions de Mountford (1997), Stark et al (1997) et Stark et Wang (2002), Vidal (1998) et Beine et al (2001). Elle tente de montrer que des effets positifs nets potentiels sur l'accumulation de capital humain et la croissance peuvent être associés à l'option de la migration du capital humain. Toutefois, contrairement à certaines analyses, cette migration qui est déjà anciennes ne peut être assimilée à la fuite des compétences dans le sens des «travailleurs du savoir» et par conséquent ses apports ne sont pas à consigner dans le cadre de l'économie de la connaissance.

Le nouveau paradigme est à replacer dans le cadre de ce qui a été traditionnellement appelé la fuite ou l'exode des cerveaux. Selon certains points de vue, le brain-drain ne serait plus un facteur d'appauvrissement pour les pays d'origine, mais plutôt une source de rayonnement international et de développement économique (Bouoiyour 2006). Les études, à parfaire encore, montrent que les flux de compétences ne sont pas à mesurer seulement en termes de flux financiers en direction des pays d'origine et ce pour plusieurs raisons :

- la fuite des compétences n'est pas à restreindre au seul champ de la réflexion et de la compétence mais à élargir aux métiers de l'entrepreneuriat.
- la capacité à mener des projets concomitants est relativement importante, comparée à l'ancien schéma des migrations où les choix résidaient dans l'investissement dans le pays d'origine, ce qui explique que des sommes importantes aient pu être recyclées souvent dans l'achat de biens immobiliers (appartements, maisons etc.). La dernière enquête en date au Maroc (INSEA 2000), montre que 84% des ménages ont investi dans

l'acquisition de logement, 7,5% dans l'agriculture, 5% dans le commerce et 1,4% dans le tourisme. Ces options se sont progressivement transformées sous les effets conjugués de la crise économique, du chômage croissant dans les groupes migrants et du regroupement familial. C'est ainsi qu'on constate que de plus en plus, une bonne partie des émigrés commencent à investir dans les pays d'accueil (23%). Ces investissements concernent en premier lieu l'immobilier (63%), le commerce 17%, l'agriculture 7% et le tourisme 6%; Par ailleurs, une nouvelle génération d'investisseurs émigrés plus aguerris et plus au courant des législations des pays d'accueil et d'origine et des évolutions de l'économie et des finances internationales, mais aussi plus diplômée, a commencé à voir le jour. (Bouoiyour 2006)

La dématérialisation des tâches

De plus en plus, d'autres dimensions plus subjectives expliquées dans des travaux récents. La capacité à dématérialiser les tâches dont les contraintes spatiales et temporelles s'amoindrissent de plus en plus (Du Tertre 2008, 2009). C'est une donnée connue maintenant que la dématérialisation ait largement entamé le domaine de l'entreprise et du travail. Il est en effet de plus en plus possible de travailler à distance, à domicile ou dans endroits de plus en plus distants par rapport au lieu principal du travail. Le travail intellectuel contribue grandement à cette dématérialisation. Ceci concerne aussi bien le domaine de l'entreprise que celui de la recherche et de l'enseignement. Ainsi dans le domaine de l'entreprise l'effet combiné des TIC (internet et téléphonie mobile) confère une autre dimension à la prise de décisions, de suivi et contrôle de conception et parfois d'exécution dans les domaines fortement dématérialisés (bureau d'études, conseil, ingénierie de conception, analyse, évaluation, consultation). Comme nous l'avons indiqué dans nos précédents travaux et contributions : la dématérialisation change la frontière de la connaissance et des compétences et par la suite, les frontières géographique traditionnelles. Ceci semble à priori aller à l'encontre de l'économie géographique dont la centralité de l'espace et des territoires est incontestable. Dans ce cas l'accent est mis sur la territorialité (multipolarité des

implantations) et leur forme d'organisation sociale (intertemporalité des liens). Cette capacité ouvre de nouvelles perspectives: en effet, le taux de croissance peut s'insuffler sur une zone plus importante: la fonction de production qui dépendait largement de la disponibilité des facteurs de production sur une même espace, n'est plus en plus aussi contrainte spatialement. Ceci constitue également le fondement de la constitution des réseaux aussi bien de recherche que des réseaux professionnels et sociaux dont l'importance pour la constitution du capital social est incontestable. De par leur organisation et leur présence active dans les médias, dans les organismes internationaux, dans les grands centres de recherches, les membres de la diaspora sont bien placés pour favoriser le transfert de technologie vers leur pays d'origine et éventuellement mais sans forcément à s'inscrire dans une logique de retour. Les exemples les plus connus sont la Grèce, Israël, mais aussi la Chine et l'Inde. Il est certain que la mondialisation et le développement des moyens de communication modernes constituent un terrain propice à l'émergence de type d'organisation (Bouoiyour 2006). Ceci est d'autant plus vrai que d'une manière générale, les PVD n'ont pas les moyens de rapatrier leurs élites, ils sont aussi incapables de leur offrir un cadre de travail comparable à celui offert dans les pays industrialisés.

Flux-stock et circulation-mobilité des compétences

Tous ces éléments concourent à l'émergence de l'idée de flux et de circulation des compétences. En effet, les moyens de déplacements, leur popularisation et les tarifs de plus en plus accessibles rendent la mobilité des hommes d'une manière générale plus facile. C'est ainsi que les notions de distance et de proximité sont à largement relativiser. La notion de flux migratoires a été déjà utilisée par le passé au niveau des politiques publiques des pays d'immigration. Elle faisait partie d'une panoplie d'instruments de régulation des arrivés dans le pays d'accueil. Elle est entendue ici comme la possibilité de mobilité mais dans les deux sens: pays d'origine-pays d'accueil mais également pays d'accueil pays d'origine et d'une manière générale, mobilité dans toutes les directions. Il est de ce fait nécessaire de se départir de la notion de stock de compétences contraint par des limites spatiales, mais des flux de compétences, bénéficiant d'une mobilité relativement grande et pouvant exercer leurs talents dans les lieux où

la demande s'exprime. Partant de cette idée, les CNE ne sont plus à considérer comme une perte irréversible et définitive pour le pays mais bien un réservoir d'expertises établies à l'étranger plus. C'est l'attitude adoptée, par exemple le Maroc et la Tunisie comme fondement de leur nouvelle politique. Cette circulation des compétences demande néanmoins des formes d'organisation particulières et surtout une volonté politique pour en faire l'un des éléments importants de la stratégie de développement. A cet effet, il est notoire de constater que la stratégie industrielle, supposée relancer le secteur manufacturier en Algérie depuis le début des années deux mille, et qui a été un échec, ne fait aucune référence à la mobilisation des compétences et leur implication d'une manière explicite.

REMOBILISER LES CNE : REFLEXIONS POUR LE BRAIN-GAIN

Fondements théoriques et dimensions pratiques

La réflexion à mener intègre à la fois des aspects théoriques que des aspects empiriques.

- Au plan théorique, l'une des questions centrales, comme on l'a vu, est la conversion du brain drain en brain gain, c'est-à-dire comment inverser la fuite des compétences. Selon un certain nombre de travaux (Beine et al, 2001), le brain gain pourrait être associé à l'impact incitatif que constitue la perspective de la migration sur la taille de la formation du capital humain dans un environnement d'incertitude. L'idée générale sous jacente est, qu'en général, dans les économies pauvres, le rendement net du capital humain tend à être limité, ce qui inhibe les incitations à investir dans l'éducation et la formation. Cependant, les économies ouvertes offrant des possibilités de migration rendent l'acquisition du capital humain plus attractive car la rémunération des travailleurs qualifiés étant supérieure dans les pays développés, ce qui peut donner lieu, in fine, à un accroissement du niveau moyen du capital humain de la population restante. En effet, selon cette nouvelle littérature, dans un contexte d'incertitude et d'aptitudes individuelles hétérogènes, deux effets de la fuite des compétences sont mis en évidence : un effet incitant naturellement à la formation de capital humain et

qui joue ex ante, et un effet plutôt de fuite et qui se manifeste alors ex post avec le départ effectif des talents de l'économie. C'est alors que la migration du capital humain peut être globalement bénéfique pour le pays d'origine, lorsque le premier effet incitatif domine l'effet de fuite en compensant l'impact direct négatif de l'exode des compétences sur le stock du capital humain du pays considéré. En fait, Grubel et Scott (1966) avançaient déjà que si la migration du capital humain présente un coût social à court terme, il est néanmoins possible que ce dernier peut, sous certaines conditions, être largement compensé à long terme à travers le potentiel des transferts, et les impacts bénéfiques émanant des réseaux de la diaspora. En effet, il y a deux façons de réaliser le 'brain gain' : soit à travers le retour des expatriés à leur pays d'origine (option retour), soit à travers une mobilité active permettant de recycler dans les économies d'origine, des savoir et des savoir-faire allant dans le sens du capital humain disponible.

- Au plan empirique, beaucoup d'actions ont été tentées depuis un certain nombre d'années pour mobiliser les compétences nationales : elles ont pris essentiellement l'allure de colloques, conférences et autres assises. Mais ni le choix des participants, ni la diffusion de l'information, ni les programmes n'ont fait l'objet d'actions organisées. Elles se sont souvent soldées par des incantations et des résolutions sans lendemain. Cela relevait plus de la gesticulation. Au plan institutionnel, il a été décidé en Algérie, par décret présidentiel (n°09-297 du 9 septembre 2009), la création d'un conseil consultatif¹⁵. Sur les 95 personnes qui constitueront le conseil consultatif de la communauté nationale à l'étranger, 56 membres seront élus par les assises nationales, 38 autres seront des représentants de l'État, dont 33 membres désignés représentent les administrations et institutions gouvernementales et 5 autres personnalités sont nommées par décret présidentiel, notamment le président du conseil, pour un mandat de quatre ans renouvelable. Les difficultés sont déjà prévisibles sur notamment les personnes élues, du fait de sa mise en œuvre opérationnel.

¹⁵ Nous exigeons seulement qu'elle ait la nationalité algérienne et qu'elle soit immatriculée auprès des représentations diplomatiques algériennes pour faire partie du conseil", a expliqué le ministre de la Solidarité.

Les personnes pouvant faire compagnie pour être élus sont celles disposant de temps ou en mesure de constituer une base de soutien et forcément, celles qui ne sont vraiment intégrées professionnellement ou bien celles qui sont à la retraite.

Il s'agit d'organiser un dialogue ouvert avec les intelligences nationales hors des frontières pour déboucher sur un partenariat solide et d'enclencher ce qu'on peut appeler le *cercle vertueux du bran gain* ou gain de compétences. Ce cercle vertueux aura pour double rôle de recycler dans l'économie nationale, une masse phénoménale de capital intellectuel, mais également d'avoir un effet fondamental sur la stabilisation des compétences sur place. Les deux effets combinés peuvent à un niveau d'efficacité donné enclencher un phénomène de retour accéléré, voir de retour physique et définitif des CNE.

Le retour

Les nouvelles perceptions et le nouveau paradigme du savoir imposent qu'on réexamine les notions de retour et de mobilité d'une nouvelle manière.

- *Concernant la question du retour*, Les histoires de retour non réussies, de déceptions et de pertes d'énergie et de ressources sont nombreuses dans la sous région et ont tendance à occulter, les nombreuses réussites. Des éléments aussi simples que la scolarisation des enfants, le problème linguistique, le problème de la facilité des procédures administratives peuvent être déterminants dans la décision du candidat au retour (Djefflat 2005). Mais comme il a été souligné par ailleurs, (Bouoiyour 2006), la principale leçon à tirer de cette expérience est que le retour n'est efficace que si le pays d'origine connaît une croissance économique soutenue et un développement palpable; dans ce cas, les expatriés sentent que le climat est propice aux affaires, ou à la recherche. La Corée du Sud est rentrée dans le cercle convoité des pays développés et pas moins des 2/3 des étudiants sont revenus en Corée durant les 4 années après l'obtention de leur doctorat. C'est l'expansion économique qui est derrière ce renversement de situation. C'est elle qui a permis de réduire le décalage des niveaux de vie et développement entre la Corée et les USA. Le décalage entre les deux pays s'est réduit

au niveau scientifique et les rapatriés ont pu s'intégrer facilement dans le tissu industriel et les activités de recherche correspondant à leur domaine. En 1990, les aides ont été supprimées par le gouvernement coréen. Avec l'explosion de l'usage des TIC, des retours virtuels peuvent être envisagés.

- *la diaspora entrepreneuriale comme substitut aux IDE* : la crise des IDE dans les pays du Sud non émergents (PSNE) n'est plus à démontrer. Les pays du Maghreb et l'Algérie en particulier, en sont parmi ceux qui ont souffert le plus. Le phénomène d'éviction dont en fait cas certains travaux (Bellon et Gouia, 1998, Michalet 1997) a bien eu lieu et continue de se manifester. Il est de ce fait temps de réfléchir en termes de «fenêtre d'opportunités» créée par ce phénomène pour la diaspora entrepreneuriale dont la présence en termes de nombre mais surtout de capitaux est significatives. Des données non vérifiées font cas de 48 Milliards de capitaux susceptibles d'être investis par la diaspora sont détenus par la diaspora entrepreneuriales algérienne à l'étranger. Proprement canalisés, ces capitaux peuvent constituer une source appréciable de fonds mais pas seulement. Cette diaspora c'est également un concentré de savoir et savoir-faire technologique et entrepreneurial phénoménal qui peut faire l'objet de transfert peut contraindre. Dans ce cadre là, le retour est à lier au climat général des affaires et plus cet indice est faible, moins les chances d'un retour définitif sont faibles. Dans ce cadre là, les données récentes du climat des affaires en Algérie, indiquent des positions pas très favorables comparativement aux autres pays à la fois de la sous région Maghreb/Monde Arabe que par rapport au reste du monde (tableau 1). Comme il a été indiqué par ailleurs, la seule performance en dessous de 50, est celle de la fermeture d'entreprise, ce qui peut constituer un handicap aussi bien pour les investisseurs nationaux résidents que par rapport aux investisseurs de la diaspora.

La diaspora peut ainsi constituer un moteur puissant de la croissance. *Le migr'acteur du développement* est une réalité : à titre d'illustration, 25 millions d'indiens dispersés dans le monde sont à l'origine de 9% des investissements directs étrangers dans le pays. Ils reversent chaque année 25 milliards à l'Inde par famille et proches

interposés soit 3% du PIB du pays. Ils ouvrent de nouveaux marchés à l'étranger et garantissent un transfert de technologie et de compétences dans les domaines les plus pointus à commencer par l'informatique. Dans la Silicon Valley aux USA, le Tiers des entreprises sont d'origine indienne: quatre start-up sur dix sont initiées par des indiens¹⁶.

Tableau 1: Classement de l'Algérie selon l'état du climat des affaires

Facilité de...	Classement sur 178 pays
Doing Business	125
Création d'entreprise	131
Octroi de licences	108
Embauche des travailleurs	118
Transfert de propriété	156
Obtention de prêts	115
Protection des investisseurs	64
Paiements des impôts	157
Commerce transfrontalier	114
Exécution des contrats	117
Fermeture d'entreprise	45

Source: Banque Mondiale (2008)

Mais, dans la mesure où les CNE constituent un capital intellectuel d'une grande valeur, il est important de le lier à l'état de l'insertion du pays dans l'économie de la connaissance. Plus un pays est inséré dans cette économie, plus les chances d'intégration des CNE sont élevées. Les indices de la connaissance (KI) et de l'économie de la connaissance (KEI) constituent de bons indicateurs de l'insertion dans cette économie. Comme nous le voyons sur le tableau 2, cet indice reste faible dans le cas de l'Algérie; et de l'Afrique d'une manière générale. Il est important de noter que les pays à KEI élevé comme les pays Scandinaves, ne connaissent quasiment pas le phénomène d'émigration, mais que des pays comme la France, dont la position sur cette grille n'est pas des meilleures, (20^{ème} au niveau mondial) en souffrent. La France perd des proportions non négligeables de ses chercheurs de haut niveau au profit des Etats Unies notamment.

¹⁶ Le Monde du 19 janvier 2008.

Tableau 2: **La place de l'Algérie dans l'économie fondée sur la connaissance**

Rang	Pays	KEI	KI
1	Danemark	9,58	9,56
95	Algérie	3,20	3,42
	Afrique	2,78	2,78
	MENA	5,38	5,62

Source WBI (1995-2008)

Parmi les causes de la fuite des cerveaux dans un pays comme le Maroc, on peut citer la faiblesse de la recherche scientifique (Bouoiyour 1995, Alcouffe et Bouoiyour, 1998 et Driouchi & Djeflat, 2003). La confiance, l'un des autres piliers de l'économie de la connaissance doit revêtir une dimension centrale: «Une de nos préoccupations majeures en organisant ce colloque est de contribuer au rétablissement de la confiance avec notre communauté émigrée. La principale motivation est le renforcement et la consolidation des liens de solidarité et d'affection entre l'Algérie et ses enfants, d'où le triptyque "liens, passerelles et solidarité" qui s'est imposé de lui-même»¹⁷. Il faut Inventer des concours pour la diaspora algérienne et créer au moins une banque algérienne, capable d'intervenir hors d'Algérie pour aider les créateurs d'entreprises et les entreprises d'algériens et même pour s'implanter hors d'Algérie. (Korso 2007)

La mobilité

Là également, la notion de flux doit prévaloir. Les compétences peuvent ainsi se déplacer quand le besoin se fait sentir. La réinstallation dans le pays d'origine n'est plus nécessaire. En Corée du Sud, par exemple, un autre programme a été instauré (*brain pool*) en 1994. Les institutions sud-coréennes de science et technologie invitent des scientifiques sud-coréens résidant à l'étranger pour une période, généralement inférieur à un an. Le gouvernement encourage et soutient les associations de scientifiques, ce qui leur permet d'être en connexion permanente avec leur pays et encourager leur retour (Gaillard et Gaillard, 1999). La chine et l'Inde, grâce à leurs diasporas, ont pu rattraper les pays développés dans des domaines de pointe. Certes, le vivier indien en mathématiques et l'expérience chinoise

¹⁷ M. Abdelhamid Si Afif, président de la commission des affaires étrangères, de la coopération et de l'émigration, (2/06/2008)

dans le domaine de fusées existait déjà, mais le saut qualitatif observé aujourd'hui est impressionnant.

Durant les années 60, Taiwan a été considérée comme une source de main-d'œuvre bon marché. En même temps, cette province souffrait d'une véritable hémorragie de cerveaux; plus de 80 % des étudiants taiwanais qui partent aux États-Unis ne reviennent pas après l'obtention de leurs diplômes. Taiwan possède aujourd'hui une économie prospère, basée sur la haute technologie. En même temps, les responsables politiques - dont une bonne partie a fait ses études aux États-Unis ont su tisser des liens forts avec la diaspora, surtout avec les scientifiques qui travaillent dans la Silicon Valley. Les responsables politiques ont consulté très souvent ces scientifiques pour les conseiller par rapport à la politique et aux affaires de l'État, de sorte que le modèle taiwanais s'est écarté des pratiques connues dans les autres pays asiatiques et s'est rapproché du modèle économique, avec les résultats qu'on connaît. L'autre option que la révolution des TIC semble rendre plus crédible et jouable est celle de la contribution sans déplacement physique. Cette option tient compte du fait que les expatriés ont une vie familiale et professionnelle à l'étranger qui écarte toute velléité de retour. Par ailleurs, cette option qui nécessite peu de moyens permet l'accès aux connaissances individuelles des expatriés, aux réseaux socioprofessionnels dans lesquels ils sont insérés à l'étranger et la facilité de valorisation du capital des expatriés. Mais pour cela le climat d'investissement et le climat de valorisation des connaissances doivent être attractifs.

Contribution-projet-transfert

Un certain nombre d'institutions ont pris à bras le corps cette question et s'y attachent depuis quelques années (Banque Mondiale, CEA, ...). L'Union Européenne a depuis 2007 lancé son programme pour aider les migrants à mieux participer au développement de leurs pays respectifs: l'Europe des 27 adopte une recommandation en 2007 relative au Co-développement¹⁸ et dans laquelle elle reconnaît la nécessité de soutenir les activités des migrants et de leurs associations

¹⁸ Recommandation CM/Rec (2007)10 du Comité des Ministres des Etats Membres de l'UE, relatives au codéveloppement et aux migrants œuvrant au développement dans leur pays d'origine.

ainsi que les partenaires s'impliquant dans le développement de leurs pays d'origine ; et de collaborer avec les migrants et leurs associations dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes de Co-développement dans leur pays d'origine. De ce fait, elle recommande de favoriser la mobilité des migrants participant au développement de leurs pays d'origine (Sacre 2010);Ce faisant, elle éloigne sans pour autant le renier l'approche de l'émigration choisie de la France. Est-ce que ces recommandations faites aux Etats européens prendront effets et seront suivies scrupuleusement? Une association d'entrepreneurs Algériens en France dénommée le CEINAF¹⁹ Cercle des entrepreneurs et Industriels algériens de France travaille à la mise en place en Algérie d'une cité de la maintenance. Sachant tout les problèmes que connaît le pays dans la maintenance de son parc industriel et ses infrastructures, cette initiative est très louable et vient répondre à un véritable besoin.

Les nouvelles frontières

La crise de l'emploi au Nord peut être perçue comme une opportunité de mobiliser d'énormes potentialités pour travailler au Sud : les affaires ont plus de chances de réussir en Algérie qu'en France où la concurrence est féroce et les horizons bouchés pour des jeunes comme nous selon certains entrepreneurs. Il ajoute «qu'un bon emploi dans une société française activant en Algérie pourrait également lui convenir pour ne pas couper les liens avec la France qu'il ne souhaite pas quitter». ²⁰ Adoption d'une position de gagnant gagnant (win/win) ou cette circulation sera profitable à la fois au formidable réservoir de compétences internes et au pays d'accueil ; la confiance: «Une de nos préoccupations majeures en organisant ce colloque est de contribuer au rétablissement de la confiance avec notre communauté émigrée. La principale motivation est le renforcement et la consolidation des liens de solidarité et d'affection entre l'Algérie et ses enfants, d'où le triptyque "liens, passerelles et solidarité» qui s'est imposé de lui-même»²¹. Il faut Inventer des concours pour la diaspora algérienne et créer au moins une banque algérienne, capable

¹⁹ Créée en 2005, cette association comporte plus d'une cinquantaine d'entreprises algérienne opérant dans différents domaines.

²⁰ Forum Reage Paris 15 Mars 2008 El Watan 16/03/2008

²¹ M. Abdelhamid Si Afif, président de la commission des affaires étrangères, de la coopération et de l'émigration, (2/06/2008)

d'intervenir hors d'Algérie pour aider les créateurs d'entreprises et les entreprises d'algériens et même pour s'implanter hors d'Algérie. (Korso 2007) La communauté algérienne établie à l'étranger est au cœur des politiques de développement national» selon le nouveau discours politique, que «cette communauté se doit de jouer un rôle de soutien à la stratégie de relance de l'économie nationale menée par le gouvernement». L'implication direct des algériens installés à l'étranger dans cette stratégie apportera un plus en matière d'expérience, de consulting et d'investissement. Il faut «capitaliser l'expérience algérienne et profiter de l'expérience internationale dans la gestion de l'émigration» (Musette 2008). Il s'agit par ailleurs de légitimer des flux inverses: Récupérer les dépenses publiques faites pour la formation par l'accueil massif de diasporas qui ont accumulé une expérience significative.

CONCLUSION

L'Afrique et le Maghreb ne saurait continuer à temporiser pour mobiliser au maximum ce formidable potentiel et pouvoir faire face au nouveau contexte mondial de la révolution simultanée des TIC, de l'immatériel, du redéploiement du capital international et des nouveaux équilibres géostratégiques. Il est d'autant plus impérieux d'agir, sachant qu'une partie de ces compétences arrive massivement dans le dernier quart du «cycle de vie» des compétences c'est-à-dire la phase de maturité et déclin où des projets de retour, même virtuels, s'estompent, des logiques d'insertion dans les lieux de résidence deviennent prioritaires et où les horizons des pays d'origine deviennent de plus en plus lointains. L'Etat doit accompagner la société civile qui travaille aujourd'hui dans l'urgence, créer un cadre de concertation intersectoriel qui va permettre d'être beaucoup plus réactif et d'avoir une gestion active, la création d'un observatoire algérien de la migration internationale (Musette 2008).

La communauté est appelée à contribuer au bon déroulement du schéma directeur de l'aménagement touristique (SDAT 2025) visant à faire de l'Algérie un pays récepteur de touristes et non pas seulement

émetteur²². Les efforts doivent se concentrer sur la capacité d'absorption de la technologie importée. En fait, il faudrait inventer «un modèle» basé sur les besoins nationaux et qui tienne compte des coutumes et traditions. Certes, ces dernières sont considérées, à tort ou à raison, comme des contraintes, mais elles peuvent aussi constituer des potentialités susceptibles d'apporter un plus dans ce processus d'intégration.

Références bibliographiques

- Alcouffe A. & Bouoiyour J.** (1998), «Sciences, technologie et Dynamique Économique dans les pays tiers méditerranéens». Commission Européenne DG XII.
- Bhagwati JN., & Hamada K.**, (1974) «The Brain Drain, International Integration of Markets for Professionals and Unemployment: A Theoretical Analysis» *Journal of development economics*, 1, 1:19-42
- Bhagwati JN., & Hamada K.**, (1982) «Tax Policy in Presence of Emigration» *public economics*, 18, 291-317
- Banque Mondiale** (2008) *Doing Business*, Rapport, Washington DC
- Beine M, F Docquier, H Rappaport**, (2003) “Brain Drain and LDCs” Growth: *Winners and Losers*, IZA DP, No819, July.
- Beine M, F & Docquier, H Rappaport** (2001) Brain Drain and Economic Growth: Theory and Evidence. *Journal of Development Economics*, 64 : 275-289
- Bellon, B. & Gouia, R.** (1998) (ed.) «La polarisation des IDE dans l'espace méditerranéen» in Bellon et Gouia *Les investissements directs étrangers et le développement industriel en Méditerranée*, Economica, Paris
- Ben Hamouda N.**, (2005) “*Migrations méditerranéennes*” rapport financé par la Commission européenne.
- Bouoiyour J.**, (1995), Activités de recherche & développement au Maroc, in Alcouffe et Bès, *Évolution de la R&D et de l'intégration entre les pays maghrébins*. Commission Européenne, EUR 16950 FR, pp : 91-130.

²² Cherif Rahmani au Colloque de l'APN sur du colloque international portant sur la problématique de la communauté algérienne établie à l'étranger, Assemblée populaire nationale (APN), Alger

- Bouoiyour, Dj.**, (2006) «*Migration, diaspora et développement humain*» Etude doc. gt3, Janvier 2006, pp. 456-526.
- Djefflat, A.**, (1999) L'échec de la régulation rentière et les difficultés du modèle néo-libéral in A. Djefflat, (ed.) «*L'Algérie: des principes de Novembre à l'Ajustement structurel*», Série CODESRIA, Karthala, 362 pages (ouvrage collectif) pp. 181-2008
- Djefflat, A.**, (2008) Universities and scientific research in the Maghreb states: power politics and innovation systems, *International Journal of Technology Management*, Vol. 45 n°1/2, pp.102-113.
- Djefflat A.**, (2005) La fuite des cerveaux de la région Meda. *News Anima*, n°10, Juin p.1
- Djefflat A.**, (2008) «Les Compétences algériennes à l'étranger: remobiliser et transférer les connaissances: quels enjeux?» IIème Séminaire National sur *les compétences à l'étranger*, A2t2/Maghtech, Alger 8 Avril.
- Driouchi A. & Djefflat A.**, (2003), «*Le Maroc dans l'économie de la connaissance*», Publications Université Al Akhawayn
- Du Tertre C.**, du, 2009a, «Les métamorphoses du travail dans l'économie servicielle», *Economie et management*, n°130, janvier, pp 5-14, publication du SCEREN-CNDP.
- Du Tertre Ch.**, (2010) «Economie de la fonctionnalité et Développement Durable: Les Nouveaux enjeux Institutionnels » Communication, Colloque International: «*Le Développement Durable vingt ans après*» Labo Clerse, USTL, Lille 23/24 Novembre 2008
- Economiste** (2001) *Comment optimiser la fuite des cerveaux?* Eurostat (2000).
- Gaillard A.M., & Gaillard. J.**, (1999) *Les enjeux des migrations scientifiques internationales. De la quête du savoir à la circulation des connaissances*. Paris, l'Harmattan.
- Grubel H.G., & Scott A.**, (1966) «The International Flow of Human Capital» *American Economic Review*, 56: 268-74.
- Guerid, Dj.** (1999) «*Algérie: l'une et l'autre société*» in A. Djefflat, (ed.) «*L'Algérie: des principes de Novembre à l'Ajustement structurel*», Série CODESRIA, Karthala, 362 p. (ouvrage collectif) pp. 181-2008
- Haque, N.U. & Kim, S.J.**, (1995) «Human Capital Flight: Impact of Migration on Income and Growth», *IFM Staff Papers*, vol. 42, No 3: 577-607.

- Hausman, J. & Poterba, J.**, (1987) «Household Behavior and the Tax Reform Act of 1986», *Journal of Economic Perspectives*, 1,101-119.
- Henni, A.**, (1995) «Le capitalisme de rente. Nouvelles richesses immatérielles et dévalorisation du travail productif», *Les Temps modernes*, Sept-Oct., Paris.
- Kadri, A.**, (2007). Intervention dans le débat sur L'école et la société algériennes dans la tourmente de la mondialisation *Les débats d'El Watan*, hôtel Sheraton d'Oran samedi 20 octobre.
- Korso, K.**, (2007) *Contribution des Compétences Algériennes à l'étranger à la Nouvelle Stratégie Industrielle et à l'approfondissement de l'économie de la connaissance*. Séminaire national du 8 avril 2007 - Alger.
- Krueger A.**, (1974) The Political Economy of the Rent-Seeking Society, *American Economic Review* 64 (3): 291-303.
- Michalet C.A.**, (1997), Strategies of Multinationals and Competition for Foreign Direct Investment, FIAS. *Occasional Paper*, World Bank.
- Musette, M.S.**, (2008) «La question de la communauté algérienne établie à l'étranger liens, passerelles, solidarité» Colloque de l'APN portant sur la problématique de la communauté algérienne établie à l'étranger. Assemblée populaire nationale, Alger
- Mountford A.**, (1997), Can a brain drain be good for growth in the source economy? *Journal of Development Economics*, 53 (2): 287-303.
- Sacre C.**, (2010) «Migrations et développement: le programme Européen» communication au séminaire sur *les Migrations*, Master IPC, Villeneuve d'Ascq, Avril
- Stark O.**, Helmenstein C. Prskawetz A., (1997) A brain gain with a brain drain, *Economics Letters*, (55): 227-34.
- Stark O. & Wang Y.**, (2002) «Inducing Human Capital Formation» Migration as Substitute for Subsidies , *Journal of Public Economics*, 86: 29-46.
- Vidal J.P.**, (1998) «The effect of Emigration on Human Capital Formation» *Journal of Population Economics*, 11, 4: 489-600.